



**Appel à candidatures
pour recruter 7 « Agent-es d'accueil saisonnier-es »
au Parc national des Cévennes**

Statut

Recrutement en contrat saisonnier (article L332-22 du code général de la fonction publique).

Poste à temps complet **du 30 juin au 5 septembre 2025.**

Fonctionnement par équipe de 2 : une équipe sur le Mont-Lozère, une équipe sur le Mont-Aigoual et une équipe sur le causse Méjean + 1 agent d'accueil « volant » circulant sur les 3 équipes.

Temps de travail : 36 heures/semaine. Plusieurs samedis, dimanches et jours fériés travaillés en pleine saison (mi-juillet / mi-août). Les récupérations des heures supplémentaires et des congés acquis seront posées en fin de contrat.

Salaire : SMIC horaire en vigueur.

Le Parc national des Cévennes

Territoire de moyenne montagne, le Parc national des Cévennes couvre près de 3 000 km² avec un cœur protégé habité avoisinant environ un tiers de sa surface. Il est réparti sur 121 communes en Lozère, dans le Gard et aux confins de l'Ardèche, dont 115 sont des communes adhérentes à la charte du Parc. La diversité géologique, les contrastes climatiques et l'escarpement topographique ont fait de ce balcon du sud-est du Massif Central au-dessus de la Méditerranée une mosaïque de milieux.

La force de l'identité culturelle, la grandeur des paysages culturels, et la diversité des formes de vie, héritées de 5 000 ans d'agropastoralisme, ont valu successivement à ce territoire un classement en Parc national protégeant cet héritage, en Réserve de biosphère associant conservation et développement, en Bien inscrit au Patrimoine mondial pour faire perdurer ses paysages agropastoraux évolutifs et vivants, et tout récemment en Réserve internationale de ciel étoilé, la plus grande d'Europe.

La charte, approuvée par décret du 8 novembre 2013, définit un projet de territoire à 15 ans pour faire vivre ce quadruple classement tout en répondant aux aspirations des acteurs locaux.

L'établissement public du Parc national des Cévennes doit assurer trois missions : i) connaître et protéger, ii) accompagner le développement durable, iii) accueillir et sensibiliser.

Le cœur du Parc national des Cévennes abrite une population permanente significative, expliquant l'enjeu majeur du territoire de concilier les activités économiques (agriculture, forêt, urbanisme...) et les intérêts naturalistes.

Positionnement du poste au sein du Parc national des Cévennes

Outre la direction et le secrétariat général, l'établissement public est organisé autour de trois services techniques : Connaissance et veille du territoire / Développement durable / Accueil et sensibilisation.

Il est présent à Florac-Trois-Rivières avec son siège et sur 5 massifs : Aigoual / Causses-Gorges / Mont-Lozère / Piémont cévenol / Vallées cévenoles.

Le poste d'agent.e d'accueil saisonnier.e est placé sous l'autorité hiérarchique du ou de la délégué.e territorial.e de massif et sous la coordination de la chargée de mission accueil.

Il est basé dans les locaux de l'EP PNC, soit :

- au Pont-de-Montvert, pour l'équipe du Mont-Lozère,
- au Vigan, pour l'équipe du Mont-Aigoual
- au Villaret (commune de Hures-la-Parade) pour l'équipe du causse Méjean
- à Florac siège de l'EP PNC pour l'agent remplaçant (volant)

Missions liées au poste

La mission d'agent.e d'accueil saisonnier.e est de **renforcer l'information et la sensibilisation** des visiteurs sur les sites les plus fréquentés du cœur de Parc.

Pour la saison estivale 2025, trois binômes d'agent.es d'accueil saisonnier.es assureront ces missions : un sur le secteur de la plaine du Tarn – sommet du Mont-Lozère, un autre sur celui du Mont-Aigoual – lac des Pises et un troisième sur le secteur du causse Méjean.

Ces secteurs sont des zones d'élevages extensifs qui accueillent chaque année des troupeaux transhumants (ovins et/ou bovins) pendant la période estivale (juin à septembre en général). Pour se protéger d'éventuelles prédatons, beaucoup de troupeaux sont gardés par des bergers et des chiens de protection. Aussi, pour permettre aux différents usagers du territoire de partager ces grands espaces, il convient de prévenir d'éventuelles interactions entre ces chiens et les visiteurs (randonneurs, VTTistes...). La mission des agent.e.s d'accueil saisonnier.e.s visera donc à **sensibiliser sur les comportements à tenir et également à assurer un lien et un partage d'informations entre éleveurs et touristes** (localisation des troupeaux, conduite à tenir...).

Par ailleurs, sur ces sites emblématiques, des atteintes à l'environnement sont régulièrement constatées, en particulier par méconnaissance de la réglementation en cœur de Parc et des enjeux naturalistes du territoire. Cette mission vise donc plus globalement à renforcer la qualité de l'accueil sur le territoire du Parc.

Afin d'assurer une présence de terrain 7 jours sur 7, y compris les jours fériés, un.e septième agent.e d'accueil interviendra alternativement sur chacun des secteurs.

Votre mission en détail :

Après une période de formation théorique et pratique, les agent.e.s d'accueil saisonnier.e.s regroupés en binôme, devront aller au-devant des visiteurs sur des sites fortement fréquentés, pour :

- informer les visiteurs sur les règles de bonne conduite, les précautions d'usage et la réglementation ;
- participer à l'information du public sur la conciliation des usages, en particulier avec les troupeaux ;
- rencontrer des éleveurs et bergers pour connaître leurs pratiques et la localisation des troupeaux ;
- accueillir/Informer et sensibiliser les visiteurs du Parc national sur son patrimoine naturel, culturel et paysager exceptionnel, sur sa fragilité et sa protection ;
- participer à la maîtrise de la fréquentation lorsqu'elle est nécessaire ;
- renseigner et orienter le public ;
- faire un retour des observations de terrain (fréquentation, infractions, observations diverses).

La mission se déroule donc essentiellement en extérieur sur les sentiers de randonnée, au contact du public. L'action quotidienne de chaque binôme sera encadrée par le.la délégué.e territorial.e du massif.

Compétences

- **capacité de travail en extérieur et bonne condition physique indispensable ;**
- pratique et goût pour la randonnée en moyenne montagne ;
- bonne capacité relationnelle et de communication ;
- sens de la présentation, de la discipline et du travail en équipe ;
- connaissances du territoire et des enjeux du Parc national et de ses patrimoines naturels et culturels souhaités ;
- connaissances agricoles sur le pastoralisme et sur les chiens de troupeaux appréciées (ne pas avoir peur des chiens) ;
- la pratique de l'anglais serait un plus.

Diplômes, expérience et niveau de formation

- formation ou expérience en accueil/environnement et/ou agriculture souhaitée ;
- permis de conduire B.

Conditions de travail

Mise à disposition d'un véhicule de l'établissement pour chacun des binômes de guides saisonniers.

Le port de la tenue mise à disposition par le Parc national est obligatoire.

En période de grande affluence touristique (du 14 juillet au 17 août), présence sur le terrain le week-end et tous les jours fériés.

Les jours de mauvais temps, possibilité de s'installer dans les locaux du Parc (formalisation des retours ou autre travail administratif) mais l'essentiel de la mission sera d'être présent sur le terrain à la rencontre des visiteurs.

Modalités administratives

Les candidats adresseront une lettre de motivation et un curriculum vitae, **pour le vendredi 14 février 2025 au plus tard.**

- Par courriel (**de préférence**) avec accusé de réception à :

candidatures.pnc@cevennes-parcnational.fr

ou, le cas échéant,

- par courrier à l'attention de
M. le Directeur,
Parc national des Cévennes,
6 bis place du Palais
Florac
48400 FLORAC TROIS RIVIERES

Une première sélection des candidats se fera sur dossier.

Les auditions se tiendront au siège de l'établissement public les **27 et 28 février 2025.**

Pour toute information complémentaire s'adresser à :

Florence BOISSIER (chargée de mission accueil)

04.66.49.53.66 ou 06.99.75.45.65

florence.boissier@cevennes-parcnational.fr

ainsi qu'aux délégués territoriaux des 3 massifs concernés :

- Stéphan GARNIER (secteur Mont Lozère)
06 77 90 37 26 / stephan.garnier@cevennes-parcnational.fr
- Célia VILLARET (secteur Aigoual)
06 79 91 24 05 / celia.villaret@cevennes-parcnational.fr
- Richard SCHERRER (secteur causse Méjean)
06 77 97 29 93 / richard.scherrer@cevennes-parcnational.fr